



Doc. 16087
27 janvier 2025

La nécessité d'un nouvel ordre international fondé sur des règles

Amendement¹ n° 13

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 9, insérer les mots suivants:

« , tout en veillant à ce que tout État commettant des actes d'agression ou des violations graves du droit international soit tenu de rendre des comptes et ne bénéficie pas de privilèges diplomatiques ou économiques non mérités ».

Note explicative

Explicite

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
RUBBESTAD Michael, Suède, CE/AD
TIBLOM Victoria, Suède, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2025 - Première partie de session

